



CLUB DES PATINEURS D'AJOIE

Membre de l'Union suisse de patinage

Porrentruy, le 10 novembre 2018

REGLEMENT 8^{ème} COUPE D'AJOIE Patinoire de Porrentruy samedi 09 et dimanche 10 février 2019

1. Organisation : Club des Patineurs d'Ajoie
2. Catégorie du concours : selon documents annexés.
3. Veuillez présenter vos licences ou carte d'identité, CD le jour du concours, au minimum 1 heure avant le début du concours pour la catégorie concernée.
4. Test : changement obligatoire jusqu'à 10 jours avant la compétition.
5. Délai d'inscription : le **05 janvier 2019** (date du timbre postal).
L'inscription doit être faite uniquement par le club participant (chef technique) à :
Club des Patineurs d'Ajoie, cp 1141, 2900 Porrentruy,
ou par courriel : inscriptions@cpajoie.ch
Renseignements : Evelyne Juillerat au 078 793 75 44
6. Les PPC's sont à envoyer à la même adresse au plus tard le 30 janvier 2019.
7. L'horaire définitif sera communiqué après réception des inscriptions, env. 2 semaines avant la compétition. Il sera envoyé aux Clubs par courriel et disponible sur le site www.cpajoie.ch
8. Finance d'inscription : **CHF 90.-** par patineur/patineuse catégorie USP ou ARP
CHF 50.- pour les patineurs/patineuses en catégorie pré-compétition.
Cette finance d'inscription, qui ne sera pas remboursée en cas d'absence, est à régler d'ici la fin du délai d'inscription en faveur de :

Banque Raiffeisen Ajoie
CH17 8002 7000 0027 1527 2
Club des Patineurs d'Ajoie
2942 Alle

Communication : Finance d'inscription Coupe Ajoie 2019
9. Un cadeau souvenir sera remis à chaque participant.
10. Musique : CD dans son boîtier avec le numéro du programme à utiliser.
11. Pas de limitation d'inscriptions par Club et par catégorie.
12. Tirage au sort de l'ordre de départ : sous la responsabilité du comité d'organisation.
13. En cas d'un nombre d'inscriptions trop important, le club se réserve le droit d'annuler la participation de certaines catégories en commençant par les catégories les plus basses.
14. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident. Les participants, accompagnants, entraîneurs, juges et aides doivent être assurés personnellement contre les accidents.
15. Le comité du CP Ajoie décline toute responsabilité en cas de vol dans les vestiaires des participant(e)s, entraîneurs, juges et aides.

Nous restons bien volontiers à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et vous adressons nos cordiales salutations.

Club des Patineurs d'Ajoie